envoyé : 15 mars 2026 à 11:54
de : Association Hydrauxois <hydrauxois@gmail.com>
à : philippe.landrein@gmail.com, patricia.gontier@orange.fr, guillaum.baldy@gmail.com
objet : [Élections Municipales] Avenir du site du Surgié et gestion de la ressource en eau

Madame, Messieurs,

À l'approche des prochaines échéances électorales, l'association Hydrauxois, qui œuvre pour la protection des patrimoines de l'eau et compte plusieurs adhérents dans votre commune, souhaite vous interpeller sur le **dossier du site du Surgié,** un enjeu majeur pour l'avenir environnemental et patrimonial de Figeac.
Comme vous le savez, notre association avait déposé une plainte initiale et une demande de référé pour contester le projet d'effacement du seuil.

Nos préoccupations, étayées par des expertises techniques, portaient sur plusieurs points critiques.

L'impact sur la biodiversité : La destruction de l'ouvrage et les travaux lourds dans le lit du Célé menacent les habitats d'espèces protégées, notamment la Loutre d'Europe et le Martin-pêcheur, ainsi que les frayères de poissons endémiques.
La ressource en eau et les zones humides : L'abaissement de la ligne d'eau et du lit mineur (estimé jusqu'à 1,6 m) risque d'entraîner une baisse des nappes phréatiques et l'assèchement d'environ un hectare de zones humides.
Les risques d'inondation et l'érosion : Le déplacement de 15 000 à 20 000 m³ de sédiments vers l'aval et l'accélération des flux pourraient aggraver les risques d'inondation pour les riverains situés en aval du site.
La sécurisation de l'eau potable : Nous avons alerté sur les incertitudes entourant la pérennité et la fiabilité de la nouvelle prise d'eau de Prentegarde face à l'érosion régressive du lit.
Le patrimoine et l'énergie : L'effacement du seuil condamne définitivement le potentiel hydroélectrique du Moulin du Surgié et porte atteinte à un site inscrit.

Entre-temps, le juge des référés a rejeté notre demande de suspension. Mais l**a plainte demeure sur le fond et elle sera jugée d'ici un an**. Si le démantèlement déjà opéré est un fait accompli, les risques que nous avons soulevés demeurent bien réels. Il en va de même pour le manque de vision claire sur l'avenir de l'eau à Figeac.

C'est pourquoi, dans le cadre de votre futur mandat, **nous souhaitons connaître votre position sur les deux engagements suivants** :

La réalisation d'un audit technique indépendant : afin d'évaluer les effets réels de cette "renaturation" sur la morphologie du cours d'eau, la stabilité de la nouvelle prise d'eau potable et l'évolution des nappes.

La mise en place d'un suivi sincère, ouvert et transparent : un suivi écologique et hydrologique rigoureux, dont les résultats seraient accessibles aux citoyens et aux associations, pour vérifier que les promesses de gain environnemental sont tenues et que les risques d'inondation à l'aval ne s'aggravent pas.

La gestion de l’eau à Figeac ne peut se limiter à une approche purement comptable ou dictée par l'opportunisme de subventions ponctuelles. Elle doit garantir avant tout la sécurité des habitants et la préservation de notre bien commun, l'eau, ses patrimoines et ses usages.

Dans l'attente de votre réponse, que nous ne manquerons pas de partager avec nos membres et les Figeacois, nous vous prions d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

CF Champetier, Président
Pour le bureau national de l’association Hydrauxois

--
Association Hydrauxois
Moulin Sully, 89630 Saint-Brancher
Site : http://www.hydrauxois.org/
FB : https://www.facebook.com/groups/hydrauxois/
Twitter : @hydrauxois